



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

**PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES**

**DU 4 FÉVRIER 2026**

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Philippe Ollivier.

Membres excusés : Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion à Châteaulin.

**1° Courriers** :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

**2° Litiges** :

**Match U16D2 poule A du 31/01/2026 entre Plougastel Fc et St Pol Stade** :

Suite à un message de l'arbitre et après vérification, il s'avère que le joueur Kevin Tindjo numéro 13 de l'équipe de Saint Pol Stade n'était pas qualifié pour participer à cette rencontre.

La commission décide de donner match perdu au club de Saint Pol Stade et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros (article 86-2) :

Plougastel Fc : 3 buts pour 0 but contre 3 points

Saint Pol Stade : 0 but pour 3 buts contre -1 point

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.

**3° Championnat** :

La commission a procédé aux reports des rencontres n'ayant pu avoir lieu les 17 et 31 janvier 2026 aux 14/02, 21/02, 28/02 ou 11/04.

**4° Coupe** :

Les prochains matchs se dérouleront le 14 février à 15 heures.

**Comme en Ligue, les demandes de report seront systématiquement refusées, même pour les voyages scolaires.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

**RAPPEL**

Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

En outre ne peut participer à un match de coupe de District, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes.

Les feuilles de matches comportant des équipes 2 ou 3 seront donc systématiquement contrôlées.

**5° Divers :**

**Avis favorable pour le renouvellement du groupement GJ Aulne Pleyben Douffine (le club de Saint Thois n'en fait plus partie).**

**6° Forfaits :**

Forfaits généraux : U18D1 AG PLOUVORN et U17D2 ERGUE GABERIC PAOTRED DISPOUNT.

Forfaits occasionnels : Voir liste en annexe : 4 forfaits enregistrés.

Amendes à mettre au compte des clubs en conséquence.

Prochaine réunion le mercredi 4 mars

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER